

3. LES ÉLÈVES DU PREMIER DEGRÉ

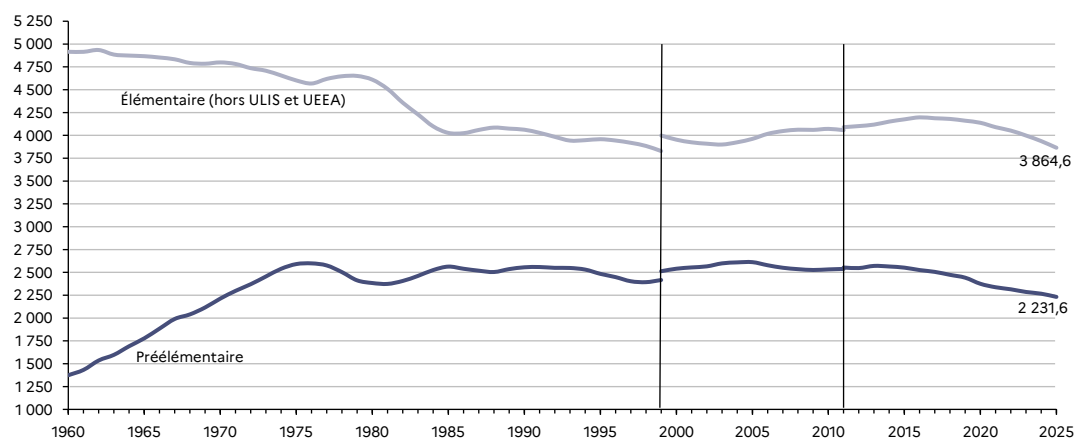
Au cours des dernières décennies, les évolutions des effectifs du premier degré ont été variables suivant les niveaux. Les effectifs en préélémentaire ont presque doublé entre 1960 et 1985, en raison de la progression de la scolarisation des enfants avant l'âge obligatoire, alors établi à 6 ans (1). Depuis, les variations d'effectifs s'expliquent par des tailles de générations plus ou moins grandes. Dans l'enseignement élémentaire, les variations d'effectifs depuis 1960 résultent essentiellement des évolutions démographiques, avec notamment une forte baisse entre 1980 et 1985 puis une nouvelle diminution démarrée en 1917 qui s'accroît depuis 2020.

À la rentrée 2025, les écoles des secteurs public et privé sous contrat du premier degré scolarisent 6 154 900 élèves en France (2). La baisse amorcée en 2017 se poursuit (-1,7 % par rapport à 2024), touchant plus fortement l'élémentaire (-1,8 %) que le préélémentaire (-1,6 %). La baisse en préélémentaire, observée à tous les niveaux à l'exception de la moyenne section (+0,5 % soit +3 300 élèves à la rentrée 2025), s'explique par le fait que la génération

2022 qui entre à l'école à 3 ans est moins nombreuse que la génération 2019 entrant au CP (3). En élémentaire, les effectifs diminuent dans tous les niveaux du CP au CM2 (-5 300 élèves au CP, -11 900 élèves en CE1, -16 200 élèves en CE2, -17 600 en CM1 et -21 700 élèves en CM2).

À la rentrée 2025, le nombre d'élèves scolarisés dans le secteur public baisse de 1,8 % par rapport à 2024, tandis que celui du secteur privé sous contrat diminue de façon moins prononcée (-1,3 %). La répartition entre ces deux secteurs est toutefois stable entre ces deux rentrées, le privé sous contrat représentant 13,6 % des élèves. Les **unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS)**, qui accueillent des élèves en situation de handicap, comptent 500 élèves de plus qu'à la rentrée 2024 (+0,9 %). Le nombre d'élèves inscrits en **unités d'enseignement élémentaire autisme (UEEA)** progresse de 31,2 % entre 2024 et 2025, soit +400 élèves.

1 Évolution des effectifs d'élèves de l'enseignement préélémentaire et élémentaire (en milliers)



► Champ : France, public et privé sous contrat à partir de 2011 ; France (hors Mayotte), public et privé sous contrat de 2009 à 2011 ; France (hors Mayotte), public et privé sous et hors contrat de 1999 à 2008 ; France (hors DROM), public et privé sous et hors contrat avant 1999.

Lecture : en 2025, 2 231 600 enfants sont scolarisés dans le préélémentaire et 3 864 600 en élémentaire (hors ULIS et UEEA).

RERS 2026, DEPP

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 25.58 ; 24.41.

Source

DEPP, enquête dans les écoles publiques et privées de l'enseignement préélémentaire et élémentaire (Constat) et Diapre. Insee, statistiques de l'état civil.

2 Évolution des effectifs du premier degré (en milliers)

	2011	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Public	5 810,7	5 885,3	5 872,8	5 842,7	5 807,8	5 764,9	5 691,7	5 613,8	5 564,1	5 486,5	5 411,6	5 315,6
Privé sous contrat	879,8	891,1	899,5	901,3	896,6	888,6	874,1	867,7	858,7	853,5	850,1	839,3
Total	6 690,4	6 776,4	6 772,3	6 744,0	6 704,3	6 653,5	6 565,8	6 481,5	6 422,8	6 339,9	6 261,8	6 154,9
Part du public (%)	86,9	86,8	86,7	86,6	86,6	86,6	86,7	86,6	86,6	86,5	86,4	86,4
Part du privé sous contrat (%)	13,1	13,2	13,3	13,4	13,4	13,4	13,3	13,4	13,4	13,5	13,6	13,6
Total préélémentaire	2 553,6	2 552,0	2 525,5	2 505,7	2 473,1	2 441,8	2 375,0	2 337,4	2 314,9	2 285,6	2 266,8	2 231,6
Part du public (%)	88,0	88,0	87,8	87,7	87,7	87,7	87,7	87,6	87,6	87,4	87,2	87,1
Très petite section (1)	93,7	92,2	94,7	90,8	86,7	80,4	68,8	71,2	70,0	66,3	63,6	57,9
Petite section (1)	809,8	796,5	784,2	783,1	764,2	754,6	736,1	727,2	726,3	714,2	718,5	701,4
Moyenne section (1)	816,3	819,8	815,6	804,2	804,5	787,1	769,2	754,7	746,0	742,4	726,7	730,1
Grande section (1)	833,8	843,6	830,9	827,6	817,6	819,6	800,9	784,4	772,6	762,7	757,9	742,3
Total élémentaire	4 090,2	4 175,7	4 197,4	4 187,7	4 180,2	4 160,8	4 138,0	4 090,0	4 052,5	3 998,4	3 937,2	3 864,6
Part du public (%)	86,1	86,1	86,0	85,9	85,9	85,9	86,0	85,9	86,0	85,9	85,9	85,8
CP	833,0	844,9	847,5	833,3	836,0	827,0	823,9	804,5	790,6	777,2	769,6	764,3
CE1	830,2	849,0	839,8	842,5	830,2	833,2	820,7	819,1	801,5	787,4	771,6	759,7
CE2	804,6	832,9	844,5	838,2	840,7	831,2	831,2	817,5	820,2	802,0	785,3	769,0
CM1	805,5	833,2	830,9	841,5	830,8	835,4	824,2	822,8	813,1	815,0	794,1	776,6
CM2	817,0	815,8	834,7	832,2	842,5	834,0	838,0	826,0	827,0	816,8	816,7	795,1
ULIS	46,6	48,7	49,4	50,6	51,0	50,8	52,9	54,1	55,4	55,9	56,6	57,1
Part du public (%)	93,1	93,4	93,5	93,4	93,4	93,6	93,7	93,4	93,4	93,4	93,6	93,6
UEEA											1,2	1,6
Part du public (%)											100,0	100,0

RERS 2026, DEPP

► Champ : France, public + privé sous contrat.

1. Les données sont collectées par âge et non par niveau pour le préélémentaire. Les effectifs ont été répartis par niveau en faisant correspondre à chaque niveau son âge théorique.

Lecture : à la rentrée 2025, 6 154 900 élèves sont scolarisés dans le premier degré, dont 2 231 600 dans le préélémentaire, 3 864 600 dans l'élémentaire, 57 100 en ULIS et 1 600 en UEEA.

3 Nombre de naissances (en milliers)

Année de naissance	Nombre de naissances	Année des 3 ans	Année théorique d'entrée au CP	Année théorique de sortie du 1 ^{er} degré
2007	818,7	2010	2013	2018
2008	828,4	2011	2014	2019
2009	824,6	2012	2015	2020
2010	832,8	2013	2016	2021
2011	823,4	2014	2017	2022
2012	821,0	2015	2018	2023
2013	811,5	2016	2019	2024
2014	818,6	2017	2020	2025
2015	798,9	2018	2021	2026
2016	783,6	2019	2022	2027
2017	769,6	2020	2023	2028
2018	758,6	2021	2024	2029
2019	753,4	2022	2025	2030
2020	735,2	2023	2026	2031
2021	742,1	2024	2027	2032
2022	726,0	2025	2028	2033
2023	677,8	2026	2029	2034

RERS 2026, DEPP

► Champ : France (hors Mayotte avant 2014).

Lecture : 677 800 enfants sont nés en 2023 en France (y compris Mayotte). Ils auront 3 ans en 2026, rentreront théoriquement au CP en 2029 et sortiront théoriquement du premier degré en 2034.

En France, l'enseignement public et privé sous contrat du premier degré scolarise 6 154 900 enfants à la rentrée 2025. Les départements d'outre-mer scolarisent 297 100 élèves, dont 111 900 à La Réunion (1).

Les académies de Versailles, Créteil et Lille sont celles qui accueillent le plus grand nombre d'élèves (respectivement 9,9 %, 8,0 % et 6,3 % des élèves scolarisés dans le premier degré public et privé sous contrat). La Corse, Limoges, la Guadeloupe, la Martinique et la Guyane en accueillent moins de 1 % chacune.

Les écoles privées sous contrat accueillent 13,6 % des effectifs du premier degré en France hexagonale et 7,1 % dans les DROM. La part du privé sous contrat est

variable selon les départements. Hors DROM, elle est inférieure à 5 % dans la Creuse, en Haute-Corse, en Seine-et-Marne ou dans le Val-d'Oise, alors qu'elle s'élève à 50,7 % en Vendée. Dans les DROM, cette part varie de 6,4 % en Guyane à 12,0 % en Guadeloupe. Il n'existe pas d'enseignement privé sous contrat dans le premier degré à Mayotte.

Sur l'ensemble du territoire, les effectifs du premier degré dans les secteurs public et privé sous contrat sont en baisse par rapport à la rentrée précédente (-1,7 %). Toutes les académies voient ainsi leurs effectifs diminuer sauf la Guyane et Mayotte. Ce repli est particulièrement marqué dans les académies de Lille, de Martinique, de Poitiers et de Rennes qui enregistrent les plus fortes baisses (entre -2,7 % et -2,5 %).

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 25.58 ; 24.41.

Source

DEPP, enquête dans les écoles publiques et privées de l'enseignement préélémentaire et élémentaire (Constat).

1 Effectifs d'élèves du premier degré par département et académie à la rentrée 2025

Départements, académies et régions académiques	Public	Privé sous contrat	Public et privé sous contrat	Évolution 2024-2025 (%)	Part du public (%)
Allier	22 321	2 127	24 448	-2,3	91,3
Cantal	8 137	1 100	9 237	-2,8	88,1
Haute-Loire	12 301	6 296	18 597	-2,2	66,1
Puy-de-Dôme	46 853	6 942	53 795	-1,9	87,1
Clermont-Ferrand	89 612	16 465	106 077	-2,1	84,5
Ardèche	20 265	6 553	26 818	-2,2	75,6
Drôme	40 268	6 536	46 804	-1,8	86,0
Isère	107 599	11 449	119 048	-2,4	90,4
Savoie	33 801	3 536	37 337	-1,8	90,5
Haute-Savoie	74 616	10 963	85 579	-0,6	87,2
Grenoble	276 549	39 037	315 586	-1,7	87,6
Ain	60 758	6 649	67 407	-1,2	90,1
Loire	55 736	15 045	70 781	-1,9	78,7
Rhône	151 854	32 905	184 759	-2,5	82,2
Lyon	268 348	54 599	322 947	-2,1	83,1
Auvergne-Rhône-Alpes	634 509	110 101	744 610	-2,0	85,2
Doubs	43 600	4 752	48 352	-2,0	90,2
Jura	18 351	2 129	20 480	-2,1	89,6
Haute-Saône	17 036	1 257	18 293	-3,2	93,1
Territoire de Belfort	10 568	1 205	11 773	-2,3	89,8
Besançon	89 555	9 343	98 898	-2,3	90,6
Côte-d'Or	38 182	4 716	42 898	-2,1	89,0
Nièvre	12 773	1 007	13 780	-2,3	92,7
Saône-et-Loire	39 651	3 428	43 079	-2,7	92,0
Yonne	24 482	2 410	26 892	-2,4	91,0
Dijon	115 088	11 561	126 649	-2,4	90,9
Bourgogne-Franche-Comté	204 643	20 904	225 547	-2,3	90,7
Côtes-d'Armor	33 360	14 933	48 293	-2,4	69,1
Finistère	45 798	27 519	73 317	-2,2	62,5
Ille-et-Vilaine	64 789	38 549	103 338	-2,1	62,7
Morbihan	32 992	30 803	63 795	-3,5	51,7
Rennes	176 939	111 804	288 743	-2,5	61,3
Bretagne	176 939	111 804	288 743	-2,5	61,3
Cher	21 474	1 811	23 285	-1,5	92,2
Eure-et-Loir	36 306	4 172	40 478	-2,1	89,7
Indre	14 213	1 068	15 281	-2,1	93,0
Indre-et-Loire	46 945	5 851	52 796	-1,5	88,9
Loir-et-Cher	23 458	2 748	26 206	-2,1	89,5
Loiret	59 817	5 763	65 580	-1,2	91,2
Orléans-Tours	202 213	21 413	223 626	-1,6	90,4
Centre-Val de Loire	202 213	21 413	223 626	-1,6	90,4
Corse-du-Sud	10 749	740	11 489	-1,0	93,6
Haute-Corse	12 034	561	12 595	-0,5	95,5
Corse	22 783	1 301	24 084	-0,7	94,6
Meurthe-et-Moselle	54 585	4 439	59 024	-2,1	92,5
Meuse	12 808	1 037	13 845	-3,4	92,5
Moselle	83 635	4 531	88 166	-2,1	94,9
Vosges	24 990	2 083	27 073	-2,8	92,3
Nancy-Metz	176 018	12 090	188 108	-2,3	93,6
Ardennes	19 715	1 834	21 549	-3,2	91,5
Aube	23 804	2 612	26 416	-2,1	90,1
Marne	43 301	5 709	49 010	-2,0	88,4
Haute-Marne	11 888	749	12 637	-3,3	94,1
Reims	98 708	10 904	109 612	-2,4	90,1
Bas-Rhin	92 991	5 389	98 380	-1,7	94,5
Haut-Rhin	61 736	4 615	66 351	-2,1	93,0
Strasbourg	154 727	10 004	164 731	-1,9	93,9
Grand Est	429 453	32 998	462 451	-2,2	92,9
Aisne	42 441	3 933	46 374	-2,6	91,5
Oise	76 456	5 248	81 704	-1,6	93,6
Somme	40 250	7 120	47 370	-1,7	85,0
Amiens	159 147	16 301	175 448	-1,9	90,7
Nord	196 686	54 980	251 666	-2,6	78,2
Pas-de-Calais	116 749	17 338	134 087	-3,0	87,1
Lille	313 435	72 318	385 753	-2,7	81,3
Hauts-de-France	472 582	88 619	561 201	-2,5	84,2
Seine-et-Marne	153 618	7 265	160 883	-0,7	95,5
Seine-Saint-Denis	181 230	9 911	191 141	-1,2	94,8
Val-de-Marne	128 135	11 150	139 285	-1,5	92,0
Créteil	462 983	28 326	491 309	-1,1	94,2
Paris	101 071	35 386	136 457	-1,9	74,1
Yvelines	140 888	14 584	155 472	-1,4	90,6
Essonne	144 710	7 969	152 679	-0,6	94,8
Hauts-de-Seine	130 303	19 236	149 539	-1,1	87,1
Val-d'Oise	146 692	7 393	154 085	-1,1	95,2
Versailles	562 593	49 182	611 775	-1,1	92,0
Île-de-France	1 126 647	112 894	1 239 541	-1,2	90,9

Départements, académies et régions académiques	Public	Privé sous contrat	Public et privé sous contrat	Évolution 2024-2025 (%)	Part du public (%)
Calvados	49 055	8 225	57 280	-1,8	85,6
Eure	51 310	4 474	55 784	-2,0	92,0
Manche	31 569	7 902	39 471	-2,2	80,0
Orne	16 646	4 438	21 084	-1,6	79,0
Seine-Maritime	103 582	11 518	115 100	-1,5	90,0
Normandie	252 162	36 557	288 719	-1,7	87,3
Dordogne	26 373	1 924	28 297	-2,0	93,2
Gironde	130 204	13 527	143 731	-1,4	90,6
Landes	30 418	2 598	33 016	-1,0	92,1
Lot-et-Garonne	23 460	2 759	26 219	-2,3	89,5
Pyrénées-Atlantiques	40 350	13 744	54 094	-1,7	74,6
Bordeaux	250 805	34 552	285 357	-1,5	87,9
Corrèze	15 588	1 308	16 896	-1,6	92,3
Creuse	6 960	250	7 210	-2,3	96,5
Haute-Vienne	26 146	1 819	27 965	-1,5	93,5
Limoges	48 694	3 377	52 071	-1,7	93,5
Charente	23 820	2 691	26 511	-2,0	89,8
Charente-Maritime	44 175	3 427	47 602	-2,5	92,8
Deux-Sèvres	23 465	5 756	29 221	-3,0	80,3
Vienne	29 976	4 334	34 310	-2,6	87,4
Poitiers	121 436	16 208	137 644	-2,5	88,2
Nouvelle-Aquitaine	420 935	54 137	475 072	-1,8	88,6
Aude	27 357	2 305	29 662	-1,9	92,2
Gard	59 005	8 016	67 021	-1,6	88,0
Hérault	94 508	11 667	106 175	-1,1	89,0
Lozère	8 831	1 750	5 581	-3,2	68,6
Pyrénées-Orientales	36 723	4 054	40 777	-2,4	90,1
Montpellier	221 424	27 792	249 216	-1,6	88,8
Ariège	10 226	951	11 177	-2,6	91,5
Aveyron	15 178	5 171	20 349	-2,7	74,6
Haute-Garonne	117 010	11 962	128 972	-1,6	90,7
Gers	11 745	1 813	13 558	-2,3	86,6
Lot	10 478	988	11 466	-1,8	91,4
Hautes-Pyrénées	14 325	2 259	16 584	-2,0	86,4
Tarn	25 709	4 898	30 607	-2,2	84,0
Tarn-et-Garonne	20 615	2 614	23 229	-2,0	88,7
Toulouse	225 288	30 656	255 942	-1,9	88,0
Occitanie	446 710	58 448	505 158	-1,8	88,4
Loire-Atlantique	91 730	47 055	138 785	-1,5	66,1
Maine-et-Loire	46 487	29 221	75 708	-2,3	61,4
Mayenne	17 478	9 228	26 706	-1,1	65,4
Sarthe	41 790	7 944	49 734	-2,1	84,0
Vendée	28 076	28 841	56 917	-3,0	49,3
Nantes	225 561	122 289	347 850	-2,0	64,8
Pays de la Loire	225 561	122 289	347 850	-2,0	64,8
Alpes-de-Haute-Provence	12 719	686	13 405	-1,8	94,9
Hautes-Alpes	10 065	1 026	11 091	-1,0	90,7
Bouches-du-Rhône	177 855	22 630	200 485	-1,0	88,7
Vaucluse	47 589	6 199	53 788	-2,5	88,5
Aix-Marseille	248 228	30 541	278 769	-1,3	89,0
Alpes-Maritimes	89 538	9 616	99 154	-1,3	90,3
Var	86 777	6 528	93 305	-0,4	93,0
Nice	176 315	16 144	192 459	-0,9	91,6
Provence-Alpes-Côte d'Azur	424 543	46 685	471 228	-1,2	90,1
France hors DROM	5 039 680	818 150	5 857 830	-1,8	86,0
Guadeloupe (1)	34 791	4 763	39 554	-1,5	88,0
Guyane	47 212	3 255	50 467	1,5	93,6
Martinique	26 634	3 260	29 894	-2,7	89,1
Mayotte	65 234	0	65 234	2,3	100,0
La Réunion	102 076	9 861	111 937	-1,1	91,2
DROM	275 947	21 139	297 086	-0,2	92,9
France	5 315 627	839 289	6 154 916	-1,7	86,4

RERS 2026, DEPP

► Champ : France, public + privé sous contrat, y compris ULIS et UEUA.
1. Y compris 4 014 élèves scolarisés dans un établissement de Saint-Martin ou de Saint-Barthélemy.
Lecture : à la rentrée 2025, dans l'académie de Clermont-Ferrand, 89 612 élèves sont scolarisés dans les établissements publics relevant du ministère chargé de l'éducation nationale.

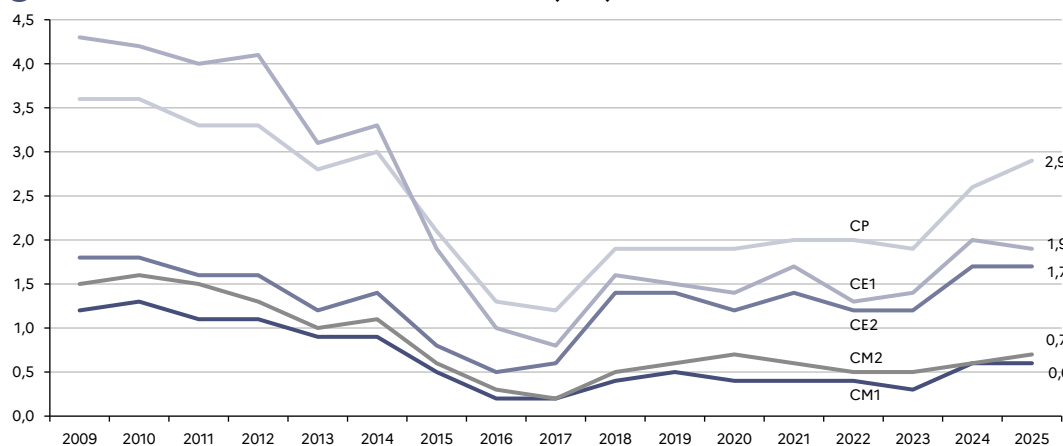
À la rentrée 2025, 6 154 900 élèves sont scolarisés dans les écoles publiques ou privées sous contrat (2). Les filles représentent 48,9 % des élèves dans les classes préélémentaires et élémentaires. En effet, en France, 105 garçons naissent pour 100 filles, ce qui explique que ces dernières sont légèrement moins nombreuses dans le premier degré. Cependant, les filles sont proportionnellement plus nombreuses que les garçons à bénéficier de la scolarisation précoce : 50,0 % des élèves de 2 ans scolarisés dans le secteur public et privé sous contrat sont des filles. Par ailleurs, dans les **unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS)** et dans les **unités d'enseignement en élémentaire autisme (UEEA)**, les filles sont très minoritaires (respectivement 34,9 % et 18,7 % dans le secteur public).

Quel que soit le niveau, les **taux de retard** des élèves du secteur privé sous contrat sont inférieurs à ceux des élèves du secteur public : 1,4 % des élèves de CP et 6,0 % des élèves de CM2 scolarisés dans le secteur public sont en retard, contre 0,8 % des élèves de CP et 4,5 % des élèves de CM2 scolarisés dans le secteur privé sous contrat (3). Les filles sont moins souvent en retard que les garçons : tous niveaux et secteurs

confondus, 3,8 % des filles scolarisées en élémentaire sont en retard, contre 4,7 % des garçons.

Les **taux de redoublement** dans les secteurs public et privé sous contrat, historiquement bas à la rentrée 2017, ont augmenté à la rentrée 2018, notamment dans le cycle II (CP, CE1, CE2) (1). Après avoir été stables entre les rentrées 2019 et 2023, ces taux sont en hausse à tous les niveaux à la rentrée 2024, en particulier en CP, CE1 et CE2. À la rentrée 2025, les taux de redoublement en CP et en CM2 continuent de progresser (respectivement + 0,3 point et + 0,1 point par rapport à 2024), tandis qu'ils sont relativement stables pour les autres niveaux. À l'exception du CM1 où ils sont identiques, les taux de redoublement sont plus élevés dans le secteur public que dans le secteur privé sous contrat à tous les niveaux, avec un écart allant de 0,2 point en CM2 à 0,7 point en CP (4). Dans le public comme dans le privé sous contrat, les filles redoublent moins souvent que les garçons en CP (respectivement - 0,3 et - 0,5 point) tandis que les écarts sont très ténus ou nuls pour les autres niveaux.

1 Évolution des taux de redoublement en élémentaire (en %)



► Champ : France, public + privé sous contrat.

Lecture : à la rentrée 2025, le taux de redoublement en CP est de 2,9 %.

RERS 2026, DEPP

Précisions

La source Diapre est un dispositif de remontée de données du premier degré. Elle comporte des données individuelles qui permettent une analyse plus fine et de meilleure qualité que les données par école utilisées auparavant. À la rentrée 2025, 100,0 % des écoles publiques et des écoles privées sous contrat renseignent Diapre. Cette source couvre 100 % des élèves du secteur public et 99,9 % des élèves du secteur privé sous contrat.

Âge révolu – Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

– Notes d'Information : 25.58 ; 24.41.

Source

DEPP, enquête dans les écoles publiques et privées de l'enseignement préélémentaire et élémentaire (Constat) et Diapre.

2 Répartition des élèves du premier degré selon le niveau et l'âge à la rentrée 2024

Âge (1)	Préélémentaire		Élémentaire		ULIS		UEEA		Total	Part des filles (%)
	Total	Part des filles (%)	Total	Part des filles (%)	Total	Part des filles (%)	Total	Part des filles (%)		
Public	1 943 611	48,8	3 316 991	49,1	53 422	34,9	1 603	18,7	5 315 627	48,9
dont France hors DROM	1 842 144	48,8	3 145 386	49,1	50 627	35,2	1 523	18,8	5 039 680	48,8
2 ans	44 394	49,7			£				44 397	49,7
3 ans	612 464	49,0			63	0,0			612 527	49,0
4 ans	636 649	48,9	29	0,0	47	0,0			636 725	48,9
5 ans	636 440	48,9	2 368	55,9	48	0,0			638 856	49,0
6 ans	13 356	31,7	633 198	49,3	1 407	29,4	165	16,4	648 126	48,9
7 ans	289	39,1	647 494	49,0	5 729	31,2	350	24,6	653 862	48,8
8 ans	19	0,0	656 807	49,1	8 613	32,6	392	18,1	665 831	48,9
9 ans			665 625	49,1	11 898	35,3	304	19,1	677 827	48,9
10 ans			664 948	49,3	14 041	36,2	274	17,2	679 263	49,0
11 ans ou plus			46 522	45,6	11 573	37,3	118	8,5	58 213	43,8
Privé sous contrat	288 015	49,7	547 644	49,4	3 630	36,9			839 289	49,4
dont France hors DROM	280 552	49,6	534 033	49,4	3 565	36,8			818 150	49,4
2 ans	13 460	50,8							13 460	50,8
3 ans	88 950	49,6			£				88 952	49,6
4 ans	93 411	49,8	9	0,0	7	0,0			93 427	49,8
5 ans	91 172	49,6	1 013	59,8	13	0,0			92 198	49,7
6 ans	988	35,3	100 974	49,7	86	0,0			102 048	49,5
7 ans	31	0,0	104 945	49,4	385	31,9			105 361	49,4
8 ans	£		107 556	49,2	501	37,7			108 060	49,1
9 ans			112 883	49,3	762	36,9			113 645	49,2
10 ans			114 185	49,5	975	36,8			115 160	49,4
11 ans ou plus			6 079	45,6	899	39,8			6 978	44,8
Public et privé sous contrat	2 231 626	48,9	3 864 635	49,2	57 052	35,1	1 603	18,7	6 154 916	48,9
dont France hors DROM	2 122 696	48,9	3 679 419	49,1	54 192	35,3	1 523	18,8	5 857 830	48,9

RERS 2026, DEPP

► Champ : France, public + privé sous contrat.

1. Âge révolu.

Lecture : à la rentrée 2025, on recense 612 464 enfants âgés de 3 ans scolarisés en préélémentaire dans une école du secteur public, dont 49,0 % de filles.

Note : les pourcentages égaux à 0,0 indiquent que le résultat n'est pas significatif.

3 Taux de retard à l'entrée dans un niveau à la rentrée 2025 (en %)

Sexe	Niveau	Public	Privé sous contrat	Public et privé sous contrat
Garçons	CP	1,8	1,1	1,7
	CE1	4,3	2,9	4,1
	CE2	5,4	3,8	5,2
	CM1	6,4	4,9	6,2
	CM2	6,4	4,9	6,2
	Ensemble	4,9	3,6	4,7
Filles	CP	0,8	0,6	0,8
	CE1	3,2	2,2	3,1
	CE2	4,5	3,2	4,3
	CM1	5,6	4,0	5,4
	CM2	5,5	4,1	5,3
	Ensemble	4,0	2,9	3,8
Total	CP	1,4	0,8	1,3
	CE1	3,8	2,6	3,6
	CE2	4,9	3,5	4,7
	CM1	6,0	4,5	5,8
	CM2	6,0	4,5	5,8
	Ensemble	4,4	3,2	4,3

RERS 2026, DEPP

► Champ : France, public + privé sous contrat.

Lecture : à la rentrée 2025, le taux de retard à l'entrée en CP des filles scolarisées dans le secteur public est de 0,8 %.

4 Taux de redoublement selon le niveau à la rentrée 2025 (en %)

	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
Public	3,0	2,0	1,7	0,6	0,8
Filles	2,8	2,0	1,8	0,6	0,8
Garçons	3,1	2,0	1,7	0,6	0,8
Privé sous contrat	2,2	1,3	1,3	0,6	0,6
Filles	2,0	1,3	1,3	0,6	0,6
Garçons	2,5	1,4	1,3	0,6	0,5
Ensemble public + privé sous contrat	2,9	1,9	1,7	0,6	0,7
Filles	2,7	1,9	1,7	0,6	0,7
Garçons	3,0	1,9	1,6	0,6	0,7

RERS 2026, DEPP

► Champ : France, public + privé sous contrat.

Lecture : à la rentrée 2025, le taux de redoublement en CP des filles scolarisées dans le secteur public est de 2,8 %.

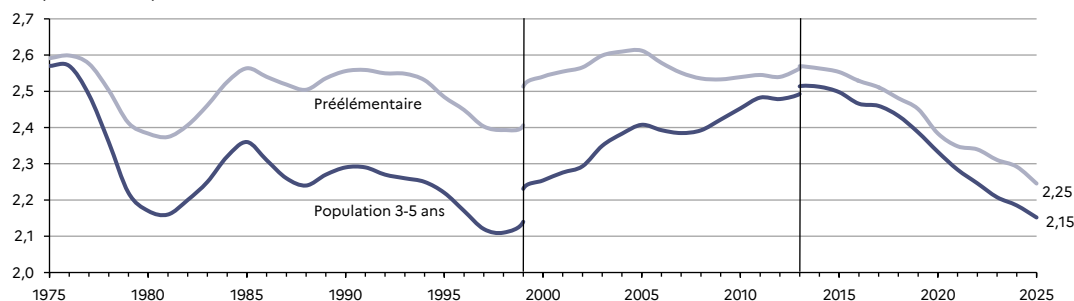
À la rentrée 2025, 2 245 500 enfants âgés de 2 à 5 ans sont scolarisés dans les écoles de France (2). Ce nombre baisse de 1,6 % par rapport à l'année précédente, en lien avec la baisse des naissances et une génération âgée de 2 à 5 ans en 2025 moins nombreuse que celle de l'année précédente. La quasi-totalité des élèves de cette tranche d'âge sont scolarisés dans le niveau **préélémentaire**. En effet, seuls 0,5 % des élèves de 5 ans fréquentent le niveau élémentaire.

Le nombre d'écoliers âgés de 2 ans accuse une baisse marquée de 8,8 % à la rentrée 2025, contre - 4,2 % entre 2023 et 2024. Cette accélération s'explique par deux phénomènes conjugués : la baisse des naissances et le recul du taux de scolarisation à cet âge, qui passe de 9,2 % à 9,0 % entre 2024 et 2025 (3). Entre 1999 et 2012, ce taux – qui s'élevait en 1999 à 34,6 % (hors Mayotte) – a été divisé par trois. Il s'est stabilisé entre 2012 et 2019 en oscillant autour de 11,4 %, avant de diminuer nettement à la rentrée 2020 dans un contexte de crise sanitaire. Après une légère reprise, il

diminue à nouveau depuis 2022. À la rentrée 2025, le taux de scolarisation des enfants de 2 ans en **éducation prioritaire** s'établit à 17,9 % (16,1 % dans les REP et 20,6 % dans les REP+).

Depuis vingt ans, la quasi-totalité des enfants âgés de 3 à 5 ans sont scolarisés (100,0 % à la rentrée 2025). L'évolution du nombre d'élèves de cette tranche d'âge suit l'évolution démographique, contrairement à celle des enfants de 2 ans qui dépend davantage de la politique éducative. Ainsi, les effectifs du préélémentaire ont été en léger recul entre 1985 et 1999 en raison de la baisse du nombre de naissances au cours de cette période (1). L'augmentation du nombre de naissances entre 1999 et 2012 a entraîné, par la suite, une faible augmentation du nombre d'élèves en préélémentaire. Depuis 2012, la baisse démographique engendre une diminution continue des effectifs.

1 Évolution de la population des enfants de 3-5 ans et de la population scolarisée dans le préélémentaire (en millions)



► **Champ :** France hors DROM avant 1999 ; France hors Mayotte de 1999 à 2013 ; France (y compris Mayotte) à partir de 2013, public + privé sous et hors contrat.
Lecture : à la rentrée 2025, 2,25 millions d'élèves sont scolarisés en préélémentaire et 2,15 millions d'enfants âgés de 3 à 5 ans sont recensés dans la population française.
Note : les effectifs de préélémentaire sont supérieurs à la population des 3-5 ans car le niveau préélémentaire comprend également les élèves de 2 ans et certains élèves de 6 ans et plus.
L'écart entre les courbes reflète l'évolution du taux de scolarisation à 2 ans.

Précisions

Population scolarisable – La population scolarisable est issue du recensement et correspond aux enfants qui ont l'âge d'être scolarisés (soit ici les enfants de 2 à 5 ans). Les effectifs par âge sont publiés chaque année par l'Insee dans le bilan démographique de janvier. Les estimations démographiques, diffusées par l'Insee en 2023, ont été calées sur le recensement de la population (RP).

Âge révolu – Voir « Glossaire ».

Taux de scolarisation dans les REP / REP+ – Le taux de scolarisation des enfants de 2 ans dans les REP (resp. REP+) rapporte les effectifs d'élèves inscrits dans une école située en REP (resp. REP+) sur le nombre d'enfants habitant un quartier ou un secteur inscrit dans la carte de l'éducation prioritaire.

Pour en savoir plus

– Notes d'Information : 26.09, 25.58, 25.12.

Source

DEPP, enquête dans les écoles publiques et privées de l'enseignement préélémentaire et élémentaire (Constat) et Diapre.
Insee, estimations démographiques, traitement DEPP.

2 Répartition des effectifs par âge

Âge (1)	Rentrée 2025				Rappel 2024			
	Public	Privé sous contrat	Privé hors contrat	Total	Public	Privé sous contrat	Privé hors contrat	Total
2 ans	44 397	13 460	2 370	60 227	48 398	15 234	2 389	66 021
3 ans	612 527	88 952	7 141	708 620	626 755	91 863	7 663	726 281
4 ans	636 725	93 427	7 783	737 935	636 699	90 080	7 829	734 608
dont élémentaire	29	9	2	40	14	6	5	25
5 ans	638 856	92 198	7 661	738 715	655 142	92 423	7 673	755 238
dont élémentaire	2 368	1 013	345	3 726	2 575	1 113	416	4 104
Total	1 932 505	288 037	24 955	2 245 497	1 966 994	289 600	25 554	2 282 148

RERS 2026, DEPP

► Champ : France, public + privé sous et hors contrat.
1. Âge révolu.
Lecture : à la rentrée 2025, 738 715 enfants âgés de 5 ans sont scolarisés dont 3 726 dans un niveau d'élémentaire.

3 Les taux de scolarisation des élèves de 2 à 5 ans dans le préélémentaire

	1999	2012	2016	2017	2019	2020	2021	2022	2023p	2024p	2025p
Effectifs d'élèves de 2 ans	256 089	90 971	96 558	92 929	82 929	71 403	73 975	72 753	68 890	66 021	60 227
Taux de scolarisation à 2 ans (%)	34,6	10,9	11,8	11,6	10,8	9,5	9,9	10,0	9,4	9,2	9,0
dont : éducation prioritaire (1)	32,8	17,4	20,2	20,2	19,1	17,0	17,5	17,3	16,6	17,3	17,9
REP (1) (2)			18,8	18,8	18,1	15,7	16,4	16,1	15,3	15,7	16,1
REP+ (1) (2)			22,4	22,2	20,5	18,8	19,1	19,0	18,4	19,7	20,6
Effectifs d'élèves de 3 ans	753 773	803 538	788 322	788 127	761 126	742 476	734 734	733 710	721 676	726 281	708 620
Taux de scolarisation à 3 ans (%)	100,0	97,3	96,3	96,6	97,5	97,2	98,0	98,8	99,7	99,8	99,8
Effectifs d'élèves de 4 ans	759 396	823 213	820 036	809 365	793 725	775 919	761 934	753 738	750 103	734 583	737 895
Taux de scolarisation à 4 ans (%)	100,0	99,4	99,4	99,1	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Effectifs d'élèves de 5 ans	743 562	816 787	829 638	826 374	818 453	798 551	782 404	770 297	760 443	751 134	734 989
Taux de scolarisation à 5 ans (%)	100,0	99,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Effectifs d'élèves de 3 à 5 ans	2 256 731	2 443 538	2 437 996	2 423 866	2 373 304	2 316 946	2 279 072	2 257 745	2 232 222	2 211 998	2 181 504
Taux de scolarisation des 3-5 ans (%)	100,0	98,6	98,9	98,6	99,4	99,4	99,8	100,0	100,0	100,0	100,0

RERS 2026, DEPP

► Champ : France hors Mayotte de 1999 à 2013 ; France (y compris Mayotte) à partir de 2013, public + privé sous et hors contrat.
1. L'évolution de ce taux de scolarisation est touchée par les changements de périmètre de l'éducation prioritaire.
2. REP et REP+ : voir « Glossaire » à « Éducation prioritaire ».
Lecture : à la rentrée 2025, 60 227 élèves âgés de 2 ans sont scolarisés dans des établissements français, soit 9,0 % des enfants de cet âge dans la population française.
Sur le seul périmètre de l'éducation prioritaire, ce taux est de 17,9 %.

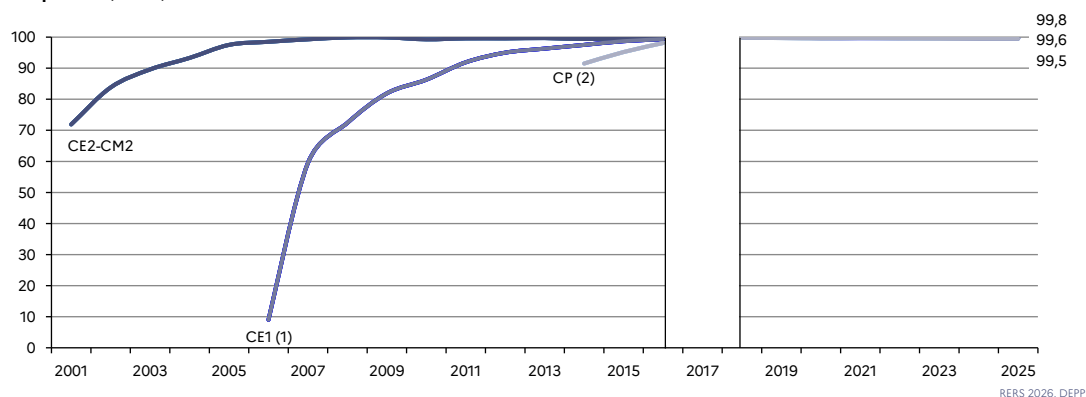
L'enseignement des langues vivantes étrangères et régionales est régi par les programmes de juin 2016 qui donnent aux langues vivantes le statut de discipline à part entière avec un horaire et un programme précis. À la fin de l'école élémentaire, les élèves doivent maîtriser le niveau A1 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) dans les cinq activités langagières.

À la rentrée 2025, la quasi-totalité des élèves en élémentaire bénéficient d'un enseignement de langues vivantes (1) (2). L'objectif visant l'accès pour tous les élèves à l'apprentissage d'au moins une langue à l'école élémentaire est désormais atteint, même au CP où cet enseignement concernait déjà 98,1 % des

élèves dans le public et 95,3 % dans le privé sous contrat pour l'année scolaire 2016-2017.

Dans le secteur public comme dans le secteur privé sous contrat, l'anglais reste, très majoritairement, la langue la plus étudiée à l'école élémentaire : 95,9 % des élèves dans le secteur public et 97,7 % dans le secteur privé sous contrat (3). L'allemand conserve sa place de deuxième langue la plus étudiée : 3,4 % des élèves dans le secteur public et 2,0 % dans le secteur privé sous contrat, assez loin devant l'espagnol et l'italien (entre 0,0 % et 0,6 %).

1 Évolution de la proportion d'élèves bénéficiant d'un enseignement de langues vivantes dans le secteur public (en %)



► Champ : France (y compris Mayotte à partir de 2018).

1. L'enseignement des langues vivantes au CE1 a débuté en 2008, avec une sensibilisation les années antérieures.

2. L'enseignement au CP a débuté en 2014.

Lecture : à la rentrée 2025, 99,8 % des élèves de CE2-CM2 du secteur public étudiaient une langue vivante.

Précisions

Le Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) décrit une échelle de compétence langagière globale faisant apparaître trois niveaux généraux subdivisés en six niveaux communs qui balisent l'apprentissage. Le niveau A1 correspond au niveau que doit maîtriser tout élève de l'école élémentaire. Ce niveau permet d'évaluer si l'élève est capable de :

- comprendre et utiliser des expressions familières et quotidiennes ainsi que des énoncés très simples qui visent à satisfaire des besoins concrets ;
- se présenter ou présenter quelqu'un et poser à une personne des questions la concernant - par exemple, sur son lieu d'habitation, ses relations, ce qui lui appartient, etc. et répondre au même type de questions ;
- communiquer de façon simple si l'interlocuteur parle lentement et distinctement et se montre coopératif.

Avertissement – Depuis la rentrée 2017, la DGESCO a renouvelé le mode de recensement des élèves bénéficiant de l'apprentissage d'une ou plusieurs langues vivantes étrangères ou régionales. Auparavant, les données étaient collectées sous forme agrégée via les inspections académiques. Depuis 2017, ces données sont directement saisies au niveau individuel par les directeurs d'école dans l'application Onde (Outil numérique pour la direction d'école) puis traitées pour figurer dans le fichier Diapre. Elles ont pu être exploitées à partir de l'année scolaire 2018-2019.

Source

DGESCO, enquête sur les langues vivantes à l'école élémentaire.
DEPP, extraction des données de l'application Onde (Diapre).

2 Évolution de la proportion d'élèves bénéficiant d'un enseignement de langues vivantes (en %)

	Public			Privé sous contrat		
	CE2-CM2	CE1 (1)	CP (1)	CE2-CM2	CE1 (1)	CP (1)
2001-2002	71,9			71,9		
2002-2003	83,8			80,9		
2003-2004	89,6			89,8		
2004-2005	93,3			85,5		
2005-2006	97,5			88,5		
2006-2007	98,5	9,0		91,0	0,0	
2007-2008	99,3	59,5		94,1	72,4	
2008-2009	99,9	72,4		94,0	78,4	
2009-2010	99,9	81,9		96,3	85,8	
2010-2011	99,3	86,3		96,5	89,6	
2011-2012	99,6	91,9		97,5	91,6	
2012-2013	99,6	95,0		97,5	93,6	
2013-2014	99,7	96,3		96,8	93,7	
2014-2015	99,4	97,5	91,5	96,9	96,0	88,9
2015-2016	99,6	98,7	95,2	96,0	95,7	90,4
2016-2017	99,8	99,3	98,1	97,3	96,8	95,3
2017-2018	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
2018-2019 (2)	100,0	100,0	99,8	100,0	100,0	99,9
2019-2020 (2)	100,0	99,8	99,7	100,0	100,0	99,9
2020-2021 (2)	99,9	99,7	99,6	100,0	99,9	99,8
2021-2022 (2)	99,9	99,7	99,7	100,0	100,0	99,8
2022-2023 (2)	99,8	99,7	99,6	99,9	99,8	99,7
2023-2024 (2)	99,8	99,7	99,5	99,9	99,8	99,7
2024-2025 (2)	99,8	99,6	99,5	99,9	99,7	99,6
2025-2026 (2)	99,8	99,6	99,5	99,8	99,7	99,7

► **Champ :** France (y compris Mayotte à partir de 2018).

1. L'enseignement des langues vivantes au CE1 a débuté en 2008, avec une sensibilisation les années antérieures. L'enseignement au CP a débuté en 2014.

2. Les chiffres sont à prendre avec précaution à partir de 2018, car l'apprentissage de l'anglais est sélectionné par défaut dans l'application ONDE. Il est toutefois possible de mettre à blanc cette information.

Lecture : à la rentrée 2025, 99,8 % des élèves de CE2-CM2 du secteur public étudiaient une langue vivante.

RERS 2026, DEPP

3 Évolution de la proportion d'élèves selon la langue enseignée (en %)

Année scolaire	Allemand	Anglais	Arabe	Espagnol	Italien	Portugais
Public						
2001-2002	18,6	76,4	0,1	2,0	1,1	0,2
2002-2003	16,4	78,6	0,1	2,2	1,3	0,3
2003-2004	15,1	79,6	0,2	2,4	1,0	0,2
2004-2005	11,5	81,6	0,1	2,0	1,1	0,3
2005-2006	13,1	82,6	0,1	2,3	1,1	0,3
2006-2007	10,6	86,0	0,2	1,8	0,9	0,2
2007-2008	11,3	87,3		1,7	1,0	0,2
2008-2009	10,8	87,7	ε	1,6	0,9	0,2
2009-2010	9,1	89,3	ε	1,5	0,8	0,1
2010-2011	8,6	90,1		1,5	0,7	0,1
2011-2012	7,6	91,0		1,3	0,7	0,1
2012-2013	6,2	92,8		1,2	0,6	0,1
2013-2014	6,0	91,4		1,3	0,6	0,1
2014-2015	6,0	91,4	ε	1,2	0,8	0,1
2015-2016	6,2	92,0		1,1	0,7	0,1
2016-2017	9,4	91,7	ε	0,9	0,7	0,1
2017-2018	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
2018-2019 (1)	3,2	97,7	0,0	0,5	0,4	0,0
2019-2020 (1)	3,3	96,4	0,0	0,5	0,4	0,1
2020-2021 (1)	3,7	95,9	0,0	0,5	0,4	0,1
2021-2022 (1)	3,8	95,8	0,0	0,5	0,4	0,1
2022-2023 (1)	3,6	95,8	0,0	0,5	0,4	0,1
2023-2024 (1)	3,5	95,9	0,0	0,5	0,4	0,1
2024-2025 (1)	3,6	95,9	0,0	0,5	0,3	0,0
2025-2026 (1)	3,4	95,9	0,0	0,4	0,3	0,0
Privé sous contrat						
2007-2008	7,2	94,0	0,1	1,8	0,4	ε
2008-2009	9,0	92,2	ε	1,8	0,3	0,1
2009-2010	5,9	95,1		1,3	0,3	
2010-2011	5,9	95,3	ε	1,3	0,1	
2011-2012	4,4	96,1		1,7	0,2	
2012-2013	6,7	92,2		1,2	0,7	0,1
2013-2014	4,2	93,0		1,7	0,2	
2014-2015	3,4	96,8	ε	1,2	0,2	
2015-2016	4,2	98,1		1,9	0,3	
2016-2017	4,3	97,3	0,1	2,1	0,4	0,8
2017-2018	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
2018-2019 (1)	2,1	98,2	0,1	0,5	0,1	0,0
2019-2020 (1)	2,2	97,9	0,0	0,7	0,1	0,0
2020-2021 (1)	2,2	97,9	0,0	0,7	0,1	0,0
2021-2022 (1)	2,0	97,9	0,0	0,7	0,1	0,0
2022-2023 (1)	2,0	97,9	0,0	0,7	0,1	0,0
2023-2024 (1)	2,0	97,8	0,0	0,6	0,1	0,0
2024-2025 (1)	2,0	97,7	0,0	0,6	0,0	0,0
2025-2026 (1)	2,0	97,7	0,0	0,6	0,0	0,0

RERS 2026, DEPP

► **Champ :** France (y compris Mayotte à partir de 2018), CE2-CM2 jusqu'en 2007, CE1-CM2 de 2008 à 2013, CP-CM2 à partir de 2014.

1. Jusqu'en 2016-2017, les calculs sont faits à partir de données agrégées, et les taux indiqués portent sur les groupes d'élèves suivant un enseignement dans une langue donnée. À partir de l'année 2018-2019, les calculs sont faits à partir des données individuelles extraites de l'application ONDE. Les taux indiqués concernent la proportion d'élèves qui bénéficient d'un enseignement dans une langue donnée. Les chiffres sont à prendre avec précaution à partir de 2018, car l'apprentissage de l'anglais est sélectionné par défaut dans l'application ONDE. Il est toutefois possible de mettre à blanc cette information.

Lecture : à la rentrée 2025, 3,4 % des élèves du secteur public et 2,0 % des élèves du secteur privé sous contrat étudiaient l'allemand.

Note : la somme des pourcentages peut être supérieure à 100, car un élève peut bénéficier d'enseignements dans deux langues différentes, dans le cadre du programme « Deux langues pour tous ».

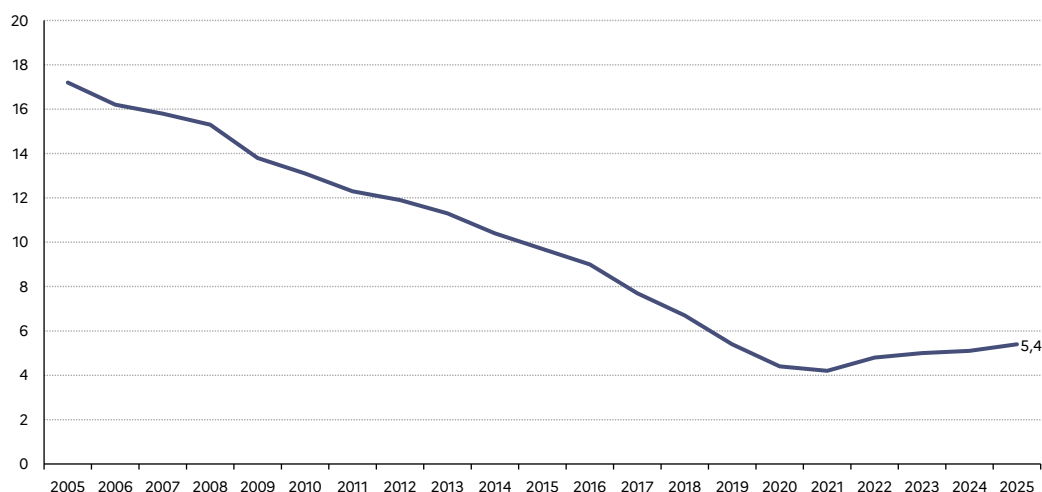
À la rentrée 2025, 783 100 élèves sont entrés en sixième (hors Segpa et ULIS), parmi lesquels 42 200 avaient au moins un an de retard (5,4 %) soit un nombre un plus élevé qu'en 2024 (+ 2 000 élèves) (1). Pour autant, depuis la rentrée 2005, le nombre d'élèves ayant accumulé un retard scolaire a fortement reculé : il concernait alors 17,2 % des effectifs, puis 9,7 % en 2015. Le plus bas niveau a été atteint en 2021 avec 4,2 % des élèves.

Les filles sont moins souvent en retard que les garçons (4,9 %, contre 5,9 %). Parmi les enfants d'enseignants, 1,2 % sont en retard : c'est une proportion plus faible que celle observée chez les enfants de cadres (1,5 %). Le taux le plus élevé est atteint par les enfants d'ouvriers (6,8 %), de retraités (7,3 %) et d'inactifs (12,7 %) (2).

À la rentrée 2025, 7,7 % des élèves venant d'une école en réseau d'éducation prioritaire REP ou REP+ entrent en sixième avec du retard tandis que cette proportion est de 5,1 % en dehors de ces réseaux (3). Ces écarts sont en grande partie liés à l'origine sociale, les élèves issus d'un milieu social défavorisé étant sur-représentés dans les écoles relevant d'un réseau d'éducation prioritaire.

Enfin, le retard à l'entrée en sixième est moindre dans les académies de Mayotte, Martinique, Paris, Grenoble, Bordeaux et Versailles (moins de 4,3 % chacune). Au contraire, il est plus élevé dans les académies de Reims (6,4 %), Guyane (6,5 %), Dijon (6,8 %), Montpellier (6,9 %), La Réunion (6,9 %), et dans celles d'Orléans-Tours et d'Aix-Marseille (7,0 % chacune) (4).

1 Évolution du retard à l'entrée en sixième (en %)



► Champ : France, public + privé sous contrat, hors Segpa et hors ULIS.

Lecture : à la rentrée 2025, 5,4 % des élèves ont au moins un an de retard à l'entrée en sixième.

RERS 2026, DEPP

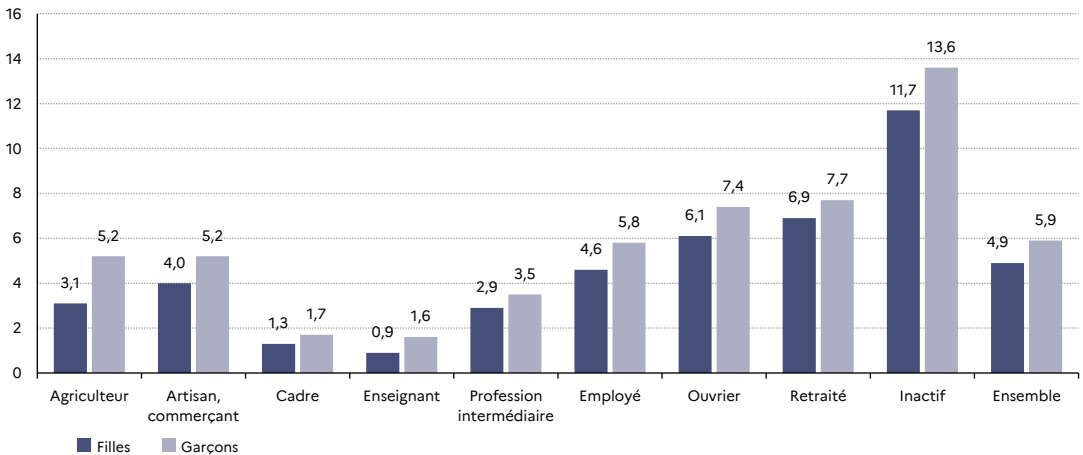
Précisions

Population concernée – Élèves en sixième scolarisés en CM1/CM2 l'année précédente (hors établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA) et établissements du secteur privé hors contrat).

Source

DEPP, système d'information Scolarité.

2 Proportion d'élèves en retard à l'entrée en sixième selon l'origine sociale et le sexe de l'élève (en %)



► Champ : France, public + privé sous contrat, hors Segpa et hors ULIS.
Lecture : à la rentrée 2025, 3,1 % des filles d'agriculteur ont au moins un an de retard à l'entrée en sixième.

RERS 2026, DEPP

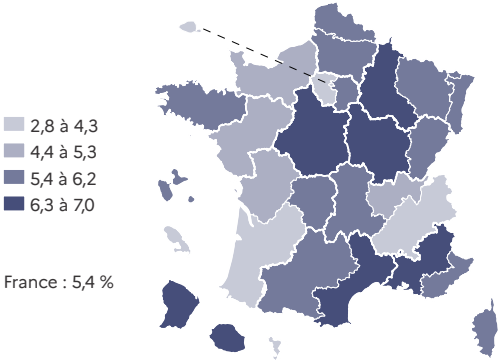
3 Retard à l'entrée en sixième selon l'appartenance de l'école d'origine à un réseau REP ou REP+

	En REP ou REP+ en 2024		Public hors REP ou REP+ en 2024		Rappel 2015 (%)	
	Effectifs	%	Effectifs	%	En Éclair (1)	Hors Éclair
« À l'heure » ou en avance	117 241	92,3	510 722	94,9	82,6	90,3
Un an de retard	9 648	7,6	26 978	5,0	16,9	9,6
Au moins deux ans de retard	153	0,1	293	0,1	0,5	0,2
Total en retard	9 801	7,7	27 271	5,1	17,4	9,7
Total entrants en sixième	127 042	100,0	537 993	100,0	100,0	100,0

► Champ : France, élèves entrant en sixième scolarisés dans une école publique en 2024 quel que soit leur lieu de scolarisation, hors Segpa et hors ULIS.
1. Éclair : écoles, collèges et lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite, dispositif de l'éducation prioritaire mis en place entre 2011 et 2015 avant les REP/REP+.
Lecture : en 2025, 7,7 % des élèves entrant en sixième et venant d'une école publique appartenant aux réseaux d'éducation prioritaire REP ou REP+ ont au moins un an de retard. 7,6 % en ont un seul, et 0,1 % en ont au moins deux.

RERS 2026, DEPP

Retard à l'entrée en sixième selon l'académie de scolarisation (en %)



RERS 2026, DEPP

► Champ : public + privé sous contrat, hors Segpa et hors ULIS.
Lecture : en 2025, 3,7 % des élèves scolarisés dans l'académie de Paris entrant en sixième sont en retard.

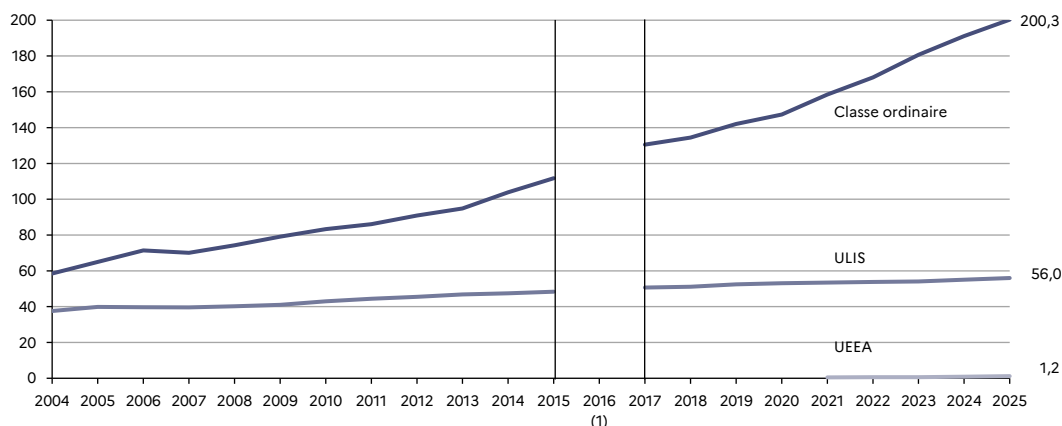
Au cours de l'année scolaire 2025-2026, 257 600 élèves bénéficiant d'un **projet personnalisé de scolarisation (PPS)** sont scolarisés en **milieu ordinaire** dans une école (1). Parmi eux, 77,8 % sont scolarisés en **classe ordinaire**, c'est-à-dire en **scolarisation individuelle**, et 22,2 % sont scolarisés avec l'appui d'une unité localisée pour l'inclusion scolaire (**ULIS**) ou dans une unité d'enseignement élémentaire autisme (**UEEA**), qui sont tous deux des dispositifs de scolarisation collective (2).

Les filles représentent 27,9 % des élèves en situation de handicap scolarisés en classe ordinaire et 33,3 % des élèves scolarisés avec l'appui d'une ULIS ou en UEEA. La part de la scolarisation avec l'appui d'une ULIS ou en UEEA augmente avec l'âge. Elle concerne 5,0 % des élèves bénéficiant d'un PPS en milieu ordinaire à 6 ans, 23,7 % à 8 ans et 47,7 % à 11 ans.

La scolarisation avec l'appui d'une ULIS concerne 56 000 élèves, dont 93,7 % dans le secteur public (3). En dix ans, ce nombre a progressé de 15,8 % dans le secteur public et de 14,9 % dans le privé.

Les élèves scolarisés avec l'appui d'une ULIS représentent 1,4 % de l'ensemble des élèves de niveau élémentaire (4). Cette part varie de 0,2 % à 2,2 % selon les académies. Les taux les plus faibles concernent les académies de Mayotte, Versailles, Paris, Créteil, Nantes, Bordeaux et Rennes. Les taux les plus élevés s'observent dans les académies de La Réunion, Clermont-Ferrand, Strasbourg, Guyane, Dijon et Nancy-Metz. Sur l'ensemble du territoire, 5 500 structures ULIS sont implantées en école élémentaire.

1 Évolution des modes de scolarisation des élèves en situation de handicap dans le premier degré (en milliers)



► Champ : France (Mayotte à partir de 2012), public + privé (sous contrat et hors contrat).

1. Données manquantes en raison d'une grève administrative des enseignants référents.

Lecture : en 2025-2026, 200,3 milliers d'élèves bénéficiant d'un projet personnalisé de scolarisation sont scolarisés en classe ordinaire, 56 milliers en ULIS et 1,2 millier en UEEA.

RERS 2026, DEPP

Précisions

Population concernée – Élèves bénéficiant d'un PPS scolarisés en milieu ordinaire dans les établissements du premier degré relevant du ministère chargé de l'éducation nationale.

Ne sont pas recensés ici les élèves des établissements hospitaliers et médico-sociaux. Voir fiche 1.07.

Pour en savoir plus

- Note d'Information : 25.63.

2 Modalités de scolarisation selon l'âge en 2025-2026

	Scolarisation individuelle en classe ordinaire			Scolarisation en ULIS ou en UEEA			Ensemble		
	Total	%	Part des filles (%)	Total	%	Part des filles (%)	Total	%	Part des filles (%)
2 ans et 3 ans	3 777	99,6	33,8	14	ε	28,6	3 791	1,5	33,8
4 ans	10 472	99,5	28,9	52	ε	21,2	10 524	4,1	28,8
5 ans	18 315	99,6	27,1	66	ε	25,8	18 381	7,1	27,0
6 ans	27 743	94,9	27,1	1 472	5,0	28,9	29 215	11,3	27,2
7 ans	27 431	81,8	26,1	6 107	18,2	29,6	33 538	13,0	26,7
8 ans	29 761	76,3	26,4	9 254	23,7	30,6	39 015	15,1	27,4
9 ans	32 579	72,0	28,0	12 639	28,0	33,6	45 218	17,6	29,6
10 ans	36 514	70,8	28,5	15 060	29,2	34,5	51 574	20,0	30,3
11 ans	13 291	52,3	33,3	12 137	47,7	35,8	25 428	9,9	34,5
12 ans et plus	450	51,9	27,8	417	48,1	39,1	867	0,3	33,2
Total	200 333	77,8	27,9	57 218	22,2	33,3	257 551	100,0	29,1

RERS 2026, DEPP

► Champ : France, public + privé (sous contrat et hors contrat).

Lecture : en 2025-2026, 99,6 % des élèves âgés de 2 ans et 3 ans bénéficiant d'un projet personnalisé de scolarisation sont scolarisés en classe ordinaire et 33,8 % d'entre eux sont des filles.

3 Évolution des effectifs d'élèves en ULIS selon le secteur

	1980	1990	1999	2005	2010	2014	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Public	90 090	61 632	42 205	37 752	40 426	44 573	49 197	51 608	50 015	50 464	50 659	51 608	52 513
Privé	5 394	3 876	2 585	2 078	2 559	2 931	3 271	3 470	3 410	3 352	3 430	3 470	3 502
Total	95 484	65 508	44 790	39 830	42 985	47 504	52 468	55 078	53 425	53 816	54 089	55 078	56 015
Part du public (%)	94,4	94,1	94,2	94,8	94,0	93,8	93,8	93,7	93,6	93,8	93,7	93,7	93,7

RERS 2026, DEPP

► Champ : France (Mayotte à partir de 2012), public + privé (sous contrat et hors contrat).

Lecture : en 2025-2026, 56 015 élèves bénéficiant d'un projet personnalisé de scolarisation sont scolarisés avec l'appui d'une ULIS, dont 93,7 % dans le public.

4 Répartition des ULIS et des élèves en ULIS école par académie en 2025-2026

Académies	Nombre d'ULIS	Effectifs d'élèves en ULIS école	Élèves en ULIS école (%)
Aix-Marseille	249	2 618	1,5
Amiens	207	2 062	1,8
Besançon	100	1 018	1,6
Bordeaux	243	2 284	1,2
Clermont-Ferrand	131	1 453	2,1
Corse	29	299	1,9
Créteil	322	3 231	1,0
Dijon	162	1 652	2,0
Grenoble	274	2 932	1,4
Lille	392	4 096	1,7
Limoges	56	572	1,7
Lyon	274	2 607	1,3
Montpellier	244	2 612	1,6
Nancy-Metz	239	2 474	2,0
Nantes	243	2 485	1,1
Nice	171	1 690	1,4
Normandie	280	2 820	1,5
Orléans-Tours	219	2 229	1,6
Paris	91	823	1,0
Poitiers	144	1 410	1,6
Reims	129	1 261	1,8
Rennes	205	2 147	1,2
Strasbourg	203	2 230	2,1
Toulouse	243	2 569	1,6
Versailles	341	3 378	0,9
France hors DROM	5 191	52 952	1,4
Guadeloupe	51	473	1,9
Guyane	65	633	2,0
Martinique	38	298	1,6
Mayotte	20	98	0,2
La Réunion	141	1 561	2,2
DROM	315	3 063	1,6
France	5 506	56 015	1,4

RERS 2026, DEPP

► Champ : France, public + privé (sous contrat et hors contrat).

Lecture : en 2025-2026, dans l'académie d'Aix-Marseille, 249 structures ULIS accueillent 2 618 élèves, soit 1,5 % des élèves de niveau élémentaire.

Au cours de l'année scolaire 2025-2026, 92,9 % des élèves bénéficiant d'un **projet personnalisé de scolarisation** (PPS) scolarisés en **milieu ordinaire** dans le premier degré (hors **UEEA**) fréquentent une école à temps plein (1). En **classe ordinaire**, la scolarisation à temps partiel concerne davantage les élèves du niveau préélémentaire (17,2 %) que ceux de l'élémentaire (4,6 %). Au total, le temps de scolarisation hebdomadaire est supérieur à un mi-temps pour 6 300 élèves sur les 18 100 scolarisés à temps partiel (34,5 %).

En **classe ordinaire**, le temps de scolarisation diffère selon la nature du trouble (2). Entre 9,2 % et 13,8 % des élèves sont scolarisés à temps partiel lorsqu'ils

présentent plusieurs troubles associés, des troubles moteurs, des troubles du psychisme ou des troubles viscéraux. À l'inverse, la scolarisation à temps partiel est nettement moins fréquente chez les élèves ayant des troubles du langage ou de la parole (1,7 %), des troubles auditifs (4,7 %) ou des troubles visuels (5,0 %).

La part d'élèves scolarisés à temps partiel augmente avec le retard scolaire (3). Elle est de 6,8 % parmi les élèves dits « à l'heure » dans leur parcours, de 8,3 % parmi ceux ayant un an de retard et atteint 16,3 % pour ceux ayant un retard de deux ans.

Précisions

Population concernée – Élèves bénéficiant d'un PPS scolarisés en milieu ordinaire dans les établissements du premier degré relevant du ministère chargé de l'éducation nationale.

Ne sont pas recensés ici les élèves des établissements hospitaliers et médico-sociaux. Voir 1.07.

Pour en savoir plus

- *Note d'Information* : 25.63.

1 Temps de scolarisation selon le niveau et le mode de scolarisation en 2025-2026

Mode de scolarisation	Niveau	Temps complet	%	Temps partiel					Ensemble
				De 0,5 à 1 journée	De 1,5 à 2 journées	De 2,5 à 4 journées	Total	%	
Classe ordinaire	Préélémentaire	38 201	82,8	1 043	4 744	2 157	7 944	17,2	46 145
	Élémentaire	147 153	95,4	1 084	3 177	2 774	7 035	4,6	154 188
	Total	185 354	92,5	2 127	7 921	4 931	14 979	7,5	200 333
ULIS	Total	52 844	94,3	319	1 528	1 324	3 171	5,7	56 015
Total		238 198	92,9	2 446	9 449	6 255	18 150	7,1	256 348

► Champ : France, public + privé (sous contrat et hors contrat), hors élèves en UEEA.
Lecture : en 2025-2026, dans le premier degré, 7,1 % des élèves en situation de handicap sont scolarisés à temps partiel (soit 18 150 élèves).

RERS 2026, DEPP

2 Temps de scolarisation en classe ordinaire selon le trouble en 2025-2026

Trouble	Temps complet	Temps partiel					Ensemble
		De 0,5 à 1 journée	De 1,5 à 2 journées	De 2,5 à 4 journées	Total	%	
Troubles intellectuels ou cognitifs	53 264	627	2 345	1 289	4 261	7,4	57 525
Troubles du psychisme	24 695	552	1 990	1 326	3 868	13,5	28 563
Troubles du langage ou de la parole	33 165	43	223	318	584	1,7	33 749
Troubles auditifs	2 836	19	42	80	141	4,7	2 977
Troubles visuels	1 730	9	47	36	92	5,0	1 822
Troubles viscéraux	1 310	27	121	62	210	13,8	1 520
Troubles moteurs	5 405	71	298	187	556	9,3	5 961
Plusieurs troubles associés	36 585	595	2 033	1 075	3 703	9,2	40 288
Autres troubles	26 364	184	822	558	1 564	5,6	27 928
Total	185 354	2 127	7 921	4 931	14 979	7,5	200 333

► Champ : France, public + privé (sous contrat et hors contrat), hors élèves en UEEA et hors ULIS.
Lecture : en 2025-2026, dans le premier degré, 7,4 % des élèves en situation de handicap ayant un trouble intellectuel ou cognitif sont scolarisés à temps partiel (soit 4 261 élèves).

RERS 2026, DEPP

3 Temps de scolarisation en classe ordinaire selon le retard scolaire de l'élève en 2025-2026

Retard scolaire	Temps complet	Temps partiel					Ensemble
		De 0,5 à 1 journée	De 1,5 à 2 journées	De 2,5 à 4 journées	Total	%	
À l'heure	118 029	1 066	4 586	2 961	8 613	6,8	126 642
En retard d'un an	64 773	930	3 060	1 879	5 869	8,3	70 642
En retard de deux ans	2 552	131	275	91	497	16,3	3 049
Total	185 354	2 127	7 921	4 931	14 979	7,5	200 333

► Champ : France, public + privé (sous contrat et hors contrat), hors élèves en UEEA et hors ULIS.
Lecture : en 2025-2026, dans le premier degré, 8,3 % des élèves en situation de handicap en retard d'un an sont scolarisés à temps partiel (soit 5 869 élèves).

RERS 2026, DEPP

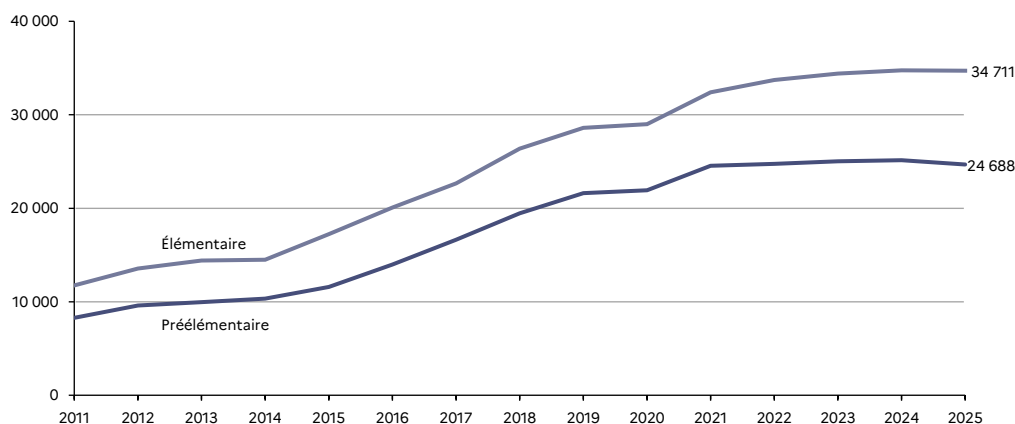
À la rentrée 2025, 59 800 élèves du premier degré sont scolarisés dans les 1 108 établissements du secteur privé hors contrat (1) (2) (3). Parmi eux, 24 700 élèves sont scolarisés au niveau pré-élémentaire, 34 700 au niveau élémentaire et une trentaine en ULIS.

En 2025, les effectifs du secteur privé hors contrat représentent 1,0 % des élèves scolarisés dans le premier degré en France. Entre 2015 et 2025, l'effectif du premier degré dans l'enseignement privé hors contrat a doublé pour atteindre 59 800 élèves. Une partie de cette hausse s'explique par une meilleure identification des écoles de ce secteur. Toutefois, la rentrée 2025 marque un infléchissement : après une croissance constante entre 2015 et 2024, les effectifs

ont reculé de 1,2 % en 2025 (soit 700 élèves de moins qu'en 2024). Le préélémentaire contribue aux deux tiers de cette baisse, avec une perte d'environ 500 élèves.

À l'échelle académique, les progressions les plus importantes par rapport à 2024 s'observent dans les académies de Normandie (+ 25,4 %), de Dijon (+ 9,2 %) et de Martinique (+ 7,9 %) (4). À l'inverse, hormis les académies de Guyane et de Corse dont les effectifs sont très faibles, les baisses les plus fortes s'observent dans les académies d'Orléans-Tours (- 14,3 %) et d'Amiens (- 10,0 %).

1 Évolution des effectifs d'élèves de l'enseignement préélémentaire et élémentaire



► Champ : France, privé hors contrat.

Lecture : en 2025, 24 688 élèves du premier degré sont scolarisés en préélémentaire dans un établissement du secteur privé hors contrat.

RERS 2026, DEPP

Pour en savoir plus

- Note d'Information : 25.58.

2 Nombre d'établissements scolarisant des élèves du premier degré et nombre moyen d'élèves par classe

	2015	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre d'écoles										
Écoles privées hors contrat	502	719	871	976	1 016	1 071	1 102	1 120	1 134	1 108
Écoles publiques + privées	51 745	50 877	50 492	50 128	49 965	49 648	49 322	48 912	48 547	48 087
Part des écoles privées hors contrat (%)	1,0	1,4	1,7	1,9	2,0	2,2	2,2	2,3	2,3	2,3
Nombre de classes										
Classes des écoles privées hors contrat	1 959	2 630	3 106	3 375	3 404	3 662	3 826	3 923	4 112	4 076
Classes des écoles publiques + privées	285 405	289 246	289 133	292 755	295 081	295 566	295 546	294 069	292 650	290 451
Part des classes privées hors contrat (%)	0,7	0,9	1,1	1,2	1,2	1,2	1,3	1,3	1,4	1,4
Nombre moyen d'élèves par classe (E/C) - écoles privées hors contrat	14,7	15,0	14,8	14,9	15,0	15,6	15,3	15,2	14,7	14,7

► Champ : France.
Lecture : en 2025, 1 108 établissements du secteur privé hors contrat scolarisent des élèves du premier degré dans 4 076 classes.
RERS 2026, DEPP

3 Évolution des effectifs du premier degré (1)

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Part du hors contrat en 2025 (%)
Ensemble premier degré																
Préélémentaire	8 281	9 606	9 963	10 328	11 586	13 989	16 629	19 455	21 620	21 926	24 539	24 746	25 017	25 143	24 688	1,1
Élémentaire	11 749	13 557	14 403	14 496	17 236	20 082	22 668	26 376	28 596	28 990	32 404	33 729	34 405	34 757	34 711	0,9
Indéterminé (2)														526	322	100,0
ULIS	114	60	58	39	23	24	27	98	87	99	116	39	55	57	31	0,1
Total	20 144	23 223	24 424	24 863	28 845	34 095	39 324	45 929	50 303	51 015	57 059	58 514	59 477	60 483	59 752	1,0
Préélémentaire																
Très petite section (3)	1 092	1 234	1 279	1 471	1 432	1 822	2 116	2 392	2 488	2 568	2 820	2 769	2 586	2 368	2 368	3,9
Petite section (3)	2 332	2 788	2 889	2 803	3 279	4 051	4 965	5 524	6 411	6 342	7 417	7 357	7 431	7 549	7 110	1,0
Moyenne section (3)	2 384	2 848	2 915	3 067	3 425	4 193	4 882	6 033	6 434	6 619	7 173	7 602	7 559	7 760	7 742	1,0
Grande section (3)	2 473	2 736	2 880	2 987	3 450	3 923	4 666	5 506	6 287	6 397	7 129	7 018	7 441	7 466	7 468	1,0
Élémentaire																
CP	2 570	3 034	3 163	3 213	3 864	4 479	4 946	5 927	6 386	6 633	7 189	7 555	7 330	7 401	7 349	1,0
CE1	2 428	2 793	3 078	3 047	3 663	4 312	4 763	5 612	6 056	6 027	6 979	7 088	7 437	7 220	7 356	1,0
CE2	2 380	2 706	2 855	3 020	3 510	4 034	4 711	5 288	5 766	5 778	6 438	6 821	6 915	7 157	6 906	0,9
CM1	2 201	2 604	2 741	2 731	3 205	3 855	4 299	4 999	5 372	5 465	6 127	6 360	6 631	6 688	6 799	0,9
CM2	2 170	2 420	2 566	2 485	2 994	3 402	3 949	4 550	5 016	5 087	5 671	5 905	6 092	6 291	6 301	0,8

► Champ : France, privé hors contrat.
1. Ne figurent pas dans ce tableau les élèves scolarisés dans une classe hors contrat au sein d'établissements privés sous contrat. À la rentrée 2025, ils étaient 5 469 : 2 923 en préélémentaire et 2 546 en élémentaire.
2. Jusqu'à la rentrée 2023, les élèves scolarisés dans les classes hors contrat de niveau indéterminé étaient comptabilisés comme étant scolarisés dans une classe de niveau correspondant à leur âge. Depuis la rentrée 2024, il est désormais possible d'isoler et de recenser les élèves scolarisés dans les classes hors contrat de niveau indéterminé.
3. Pour le préélémentaire, les données sont collectées par âge et non par niveau. Les effectifs ont été répartis par niveau en faisant correspondre à chaque niveau son âge théorique.
Lecture : en 2025, 24 688 élèves du premier degré sont scolarisés en préélémentaire dans un établissement du secteur privé hors contrat.
RERS 2026, DEPP

4 Effectifs de l'enseignement privé hors contrat dans le premier degré par académie à la rentrée 2025

Académies	Privé hors contrat	Évolution 2024-2025 (%)	Académies	Privé hors contrat	Évolution 2024-2025 (%)
Aix-Marseille	3 156	-6,2	Poitiers	770	4,9
Amiens	748	-10,0	Reims	505	4,6
Besançon	257	-6,2	Rennes	1 335	-2,7
Bordeaux	2 366	-4,3	Strasbourg	1 852	2,4
Clermont-Ferrand	435	-6,9	Toulouse	2 604	-2,7
Corse	80	-50,9	Versailles	9 903	-3,6
Créteil	5 330	-1,8	France hors DROM	53 382	-1,5
Dijon	572	9,2	Guadeloupe	2 009	-3,7
Grenoble	2 806	1,7	Martinique	1 092	7,9
Lille	980	-4,2	Guyane	18	-51,4
Limoges	250	-1,2	La Réunion	581	5,8
Lyon	3 586	2,7	Mayotte	2 670	2,3
Montpellier	2 713	-0,6	DROM	6 370	1,2
Nancy-Metz	765	-1,8	France	59 752	-1,2
Nantes	2 246	4,5			
Nice	3 098	1,3			
Normandie	597	25,4			
Orléans-Tours	1 113	-14,3			
Paris	5 315	0,3			

► Champ : France, privé hors contrat.
Lecture : en 2025, 3 156 élèves du premier degré sont scolarisés dans un établissement du secteur privé hors contrat de l'académie d'Aix-Marseille, soit 6,2 % de moins qu'à la rentrée 2024
RERS 2026, DEPP

Trois ans après leur entrée en petite section de maternelle en 2021, 99 % des élèves sont scolarisés en grande section (1). Les élèves restants sont scolarisés en moyenne section, en CP ou à l'étranger où leur classe n'est pas connue.

L'année suivante, quatre ans après leur entrée en petite section de maternelle, 97 % des élèves du Panel sont en CP. Parmi les 3 % restants, les deux tiers sont scolarisés en grande section ou en CE1. La part des

élèves scolarisés à l'étranger augmente légèrement entre ces deux années scolaires.

À ces stades de la scolarité, les différences de parcours entre les filles et les garçons restent faibles, tout comme les écarts entre milieux sociaux (2).

Précisions

Le Panel 2021 est composé d'un échantillon représentatif de 35 200 élèves entrés en petite section de maternelle en septembre 2021. Il est issu d'un sondage à deux degrés (école et classe). Les écoles appartenant au réseau REP – REP+ ont été surreprésentées. Les statistiques publiées portent sur les élèves encore suivis en grande section et en CP et sont pondérées pour tenir compte de l'attrition.

Origine sociale - Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 25.37 ; 24.35.

1 Situation scolaire des élèves trois et quatre ans après leur entrée en petite section de maternelle en 2021 (en %)

	Situation des élèves trois ans après leur entrée en petite section	Situation des élèves quatre ans après leur entrée en petite section
Petite section	0,0	0,0
Moyenne section	0,2	0,0
Grande section	98,9	1,8
CP	0,5	96,9
CE1	0,0	0,7
CE2	0,0	0,0
Autres situations (1)	0,4	0,6
Ensemble	100,0	100,0

RERS 2026, DEPP

► **Champ** : France hors Mayotte.

1. Sont regroupés dans « Autres situations » les élèves scolarisés à l'étranger, décédés ou qui ont abandonné leur scolarité pour des raisons de santé.

Lecture : à la rentrée scolaire 2023, 98,9 % des élèves entrés en petite section en 2021 sont scolarisés en grande section.

2 Situation scolaire des élèves trois et quatre ans après leur entrée en petite section de maternelle selon le sexe et l'origine sociale de l'élève (en %)

		Classe fréquentée trois ans après leur entrée en petite section					Classe fréquentée quatre ans après leur entrée en petite section				
		Petite ou moyenne section	Grande section	École élémentaire	Autres situations (2)	Ensemble	École maternelle	CP	CE1 ou CE2	Autres situations (2)	Ensemble
Sexe	Filles	0,2	98,8	0,6	0,4	100,0	1,1	97,6	0,8	0,5	100,0
	Garçons	0,2	98,9	0,4	0,5	100,0	2,5	96,2	0,7	0,6	100,0
Origine sociale de l'élève (1)	Agriculteur	0,2	98,7	0,8	0,3	100,0	1,8	97,0	1,0	0,2	100,0
	Artisan/Commerçant	0,2	98,9	0,4	0,5	100,0	1,2	97,4	0,7	0,7	100,0
	Cadre et chef d'entreprise	0,2	98,0	1,0	0,8	100,0	0,7	96,7	1,4	1,2	100,0
	Enseignant	0,0	98,1	1,4	0,5	100,0	0,2	97,3	1,9	0,6	100,0
	Intermédiaire	0,2	99,0	0,5	0,3	100,0	1,0	98,0	0,7	0,3	100,0
	Employé	0,2	99,1	0,4	0,3	100,0	2,3	96,6	0,7	0,4	100,0
	Ouvrier qualifié	0,2	99,4	0,2	0,2	100,0	2,4	97,1	0,3	0,2	100,0
	Ouvrier non qualifié	0,1	99,5	0,2	0,2	100,0	2,7	96,7	0,3	0,3	100,0
Ensemble		0,2	98,9	0,5	0,4	100,0	1,8	96,9	0,7	0,6	100,0

RERS 2026, DEPP

► **Champ** : France hors Mayotte.

1. Profession et catégorie socioprofessionnelle (PSC) du père si renseignée et actif, sinon celle de la mère.

2. Sont regroupés dans « Autres situations » les élèves scolarisés à l'étranger, décédés ou qui ont abandonné leur scolarité pour des raisons de santé.

Lecture : à la rentrée scolaire 2023, 98,0 % des enfants de cadres et chefs d'entreprise entrés en petite section en 2021 sont scolarisés en grande section.